

Assemblée Générale Ordinaire

SAISON 2021/2022

7 décembre 2022

Présents : Jean-Charles CISTACQ (Président de l'UNIPAAR) (mandataire de Nathalie CABANNES), Guillaume GOUZE (mandataire de Cédric ROUHOUT), Stéphane DUBERGER, Thomas BIANCHIN, Damien BESSOU, Julie HUCHET, Léna DROGUET (mandataire de Sandrine BATIFOULIER-DUBOIS), Sophie ARNAUD, Emma DUMOND, Perrine CHANLON, Marie GUIONNET, Séverine HEREA, Marion PELISSIE, Rémy LOUIS, Mathilde LACROUTS

Excusés : Valérie VISCHI-SERRAZ, Yves-Marie FEVES

Assiste : Alex GERBAUD

Début à 12h30

Contexte : cette Assemblée Générale a eu lieu en visioconférence et est présidée par Monsieur Jean-Charles CISTACQ, Président de l'UNIPAAR.

1. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale

Le PV de l'Assemblée Générale ordinaire de la saison 2020/2021 en date du 6 janvier 2022, ayant été envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation, en même temps que les documents préparatoires à cette Assemblée Générale, le PV est directement soumis au vote.

| Décision de l'Assemblée Générale | | | |
|---|-------------|------------|-----------------|
| Vote POUR | Vote CONTRE | ABSTENTION | Total des votes |
| 18 | 0 | 0 | 18 |

Le PV de l'Assemblée Générale du 6 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapport moral du Président 2021/2022

Le rapport moral est présenté et soumis pour approbation de l'Assemblée.

– Adhésions

Le montant de l'adhésion pour la saison 2021/2022 était le suivant (pas d'augmentation) :

| Statut | Adhésion 2020/2021 | Coût réel (après déduction fiscale) |
|------------------|---------------------------|--|
| Cadre | 120 € | 40,80 € |
| Non-cadre | 60 € | 20,40 € |

Au 30 juin 2022, l'UNIPAAR a enregistré 105 adhésions, à savoir :

- **39** (62 en 20/21) salariés « cadre », **66** (66 en 20/21) salariés « non-cadre » ;
- **60** Femmes, **45** Hommes ;
- **59** salariés de club professionnels, **4** salariés de clubs amateurs, **5** salariés de CDF ou association support, **12** salariés de ligue régionale, **25** salariés d'institutions nationales (FFR, LNR, syndicats).

Au 30 juin 2021, l'UNIPAAR avait enregistré 131 adhésions. La diminution du nombre d'adhésions s'explique notamment par la perte de nombreux membres de notre « cellule médicale » (médecins et kinésithérapeutes).

– **Rencontres**

L'objectif de cette tournée était de continuer à faire connaître l'UNIPAAR, rencontrer nos adhérents, expliquer notre activité au quotidien et développer notre nombre d'adhérents.

Ont été rencontrés :

- Les ligues régionales :
 - In situ : Occitanie ;
 - Visioconférence : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est.
- Des clubs professionnels :
 - In situ : Stade Toulousain, USMontalbanaise Sapiac, SUAgen Rugby, Stade Rochelais, ASM Clermont Auvergne, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, Section Paloise.
 - Visioconférence : CABrive Corrèze Limousin, et FC Grenoble Rugby,
- La Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby in situ ;
- Les clubs de Nationale en visioconférence.

Pour la saison 2022/2023, une tournée va commencer dans les semaines à venir dans les structures pas encore vues.

Pour la première fois, et grâce au lobbying de Valérie Vischi-Serraz, l'UNIPAAR a pu se rendre et présenter le Mouvement lors du Séminaire Centre de formation de la LNR le 17 mai dernier dans les locaux du Castres Olympique.

Nous serons attentifs à l'avenir pour que notre présence dans les séminaires LNR soit systématisée. Nous nous devons d'être présent lors de ces événements.

– **Accompagnement des salariés**

L'UNIPAAR a été sollicité sur plus de 60 dossiers tout au long de la saison par des salariés sur différents sujets dont :

- L'application du contrat de travail (ancienneté, salaire, congés) ;
- Le rôle de l' élu CSE (fonction, renouvellement, etc...) ;
- La rupture conventionnelle (procédure) ;

- Le licenciement économique (procédure) ;
- La modification de la fiche de poste ;
- L'exécution des heures supplémentaires et la détermination d'un planning ;
- La mise en place du forfait jours
- Relecture de projets de contrat ;
- Organisation du télétravail (hors période crise sanitaire).

– **Forum formation**

La nouvelle direction de l'UNIPAAR élue en juillet 2020 a voulu mettre en place des formations à destination de nos adhérents. En effet, faisant le constat d'un manque de formation des salariés administratifs et assimilés tout au long de la carrière professionnelle, constat confirmé par plus de 65% des répondants à notre étude « Rémunération et Emploi dans le rugby », l'UNIPAAR a organisé le 14 et 15 mars 2022 un Forum formation dans les locaux du Stade Toulousain.

2 formations étaient proposées (*Communiquer, coopérer et manager efficacement, et Gestion des conflits*) et ont regroupé 16 participants provenant de clubs professionnels, centres de formation et ligues régionales. Une partie est frais des participants, les frais pédagogiques et les salles sont pris en charge par l'AFDAS, notre opérateur de compétences pour la branche Sport, dans le cadre des *actions collectives*.

Une réussite qui nous pousse à renouveler l'opération lors des prochaines saisons.

– **Communication et études**

Depuis septembre 2021, la newsletter est désormais mensuelle (tous les deux mois auparavant) et se nomme « A côté du terrain ». Trop « lourde » dans sa version antérieure, ce nouveau fonctionnement permet un allègement du contenu. Elle est envoyée à tous les adhérents et les informe de l'actualité du Mouvement et de l'actualité conventionnelle et légale.

Notre charte graphique a totalement été revue en novembre 2021. Ainsi tous nos supports de communication (sauf le site Internet) ont fait l'objet d'une mise au goût du jour. L'idée était de rendre plus professionnel nos outils de communication. Dans cette optique, une plaquette de présentation de l'UNIPAAR a également été conçue.

L'accent a également été mis sur le développement de notre communication sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement sur LinkedIn. En effet, outre le nombre de publications qui a considérablement augmenté sur ce réseau, nous avons multiplié par trois le nombre abonnées (de 285 en septembre 2021 à 812 en juin 2022). Nos publications sur la saison ont généré plus de 78 000 impressions et plus de 1 000 interactions, signe de notre vitalité, et de l'augmentation de notre visibilité auprès de tous les acteurs rugby.

Lors de la saison 2020/2021, une étude avait été menée sur les cellules médicales. Ainsi, à partir des nombreux retours obtenues (un merci tout particulier à nos représentants médecins et kinésithérapeutes : Elliot Rubio, Rémy Louis et Raphaël Aubin qui ont largement contribué à cela), des propositions ont été formulées et présentées à la LNR.

– **Comité Social et Economique (CSE)**

L'UNIPAAR a continué à participer aux réunions de négociation du protocole préélectoral des élections des représentants du personnel, en collaboration avec TechXV.

• **Mise en place et renouvellement des CSE 2021/2022**

Lors de cette saison, des élections ont eu lieu à/au :

- La Ligue Nouvelle-Aquitaine (passage à +50 salariés) ;
- Provence Rugby ;
- Rouen Normandie Rugby ;
- Castres Olympique.

Nous déposons systématiquement des listes communes CFDT – TechXV – UNIPAAR dès lors que nous avons des candidats à présenter.

La saison 2022/2023 s'annonce très chargée, les 1^{ers} renouvellements de CSE intervenant en cette fin 2022 et début 2023.

• **Bilan des listes UNIPAAR TECH XV**

UNIPAAR et TECH XV ont construit un réseau des élus CSE. A ce jour, ce réseau se compose de plus de 70 salariés du rugby dont la plus grande majorité travaille sur des fonctions supports.

• **Conseil aux CSE**

Le rôle de l'UNIPAAR est d'accompagner les élus CSE. Nous avons notamment pu donner des avis sur des projets de règlement intérieur de CSE, projets d'accords (hors crise sanitaire), proposer des dispositifs d'Etat pour limiter l'impact de l'inflation, etc. UNIPAAR et TECH XV adressent fréquemment des informations importantes aux élus CSE, relatives au rôle du CSE, à son financement, aux négociations, etc.

Par ailleurs, TechXV et UNIPAAR organisent tous les deux mois une visioconférence de veille sociale et conventionnelle, à destination de tous les élu(e)s CSE afin de les tenir informer de l'actualité.

Lors de la saison 2021/2022 nous avons également organisé un webinaire formation sur le thème du harcèlement moral/harcèlement sexuelle en présence de Me Paul Cazenave qui nous a fait un éclairage juridique de ce sujet complexe à appréhender, s'en est suivi un échange entre les élus.

Ces moments permettent :

- De renforcer le lien entre élu(e)s et d'échanger entre eux sur différents sujets ;
- Former et accompagner les élu(e)s tout au long de leur mandat ;
- Que les élu(e)s nous fassent remonter leurs interrogations et besoins.

| Décision de l'Assemblée Générale | | | |
|----------------------------------|-------------|------------|-----------------|
| Vote POUR | Vote CONTRE | ABSTENTION | Total des votes |
| 18 | 0 | 0 | 18 |

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier est présenté et soumis pour approbation de l'Assemblée.

Sur la saison 2021/2022, il ressort les éléments suivants :

- Recettes : 55 415,42 € (subventions, adhésions...)
- Dépenses : 46 460,07 € (charges de personnel, honoraires d'avocat, déplacements ...)
- Résultat positif au 30 juin 2022 : 8 955 €
- Trésorerie au 30 juin 2022 : 31 369,33 €
- Proposition d'affectation du solde de trésorerie au compte « Report à nouveau » : 51 441.02 €

| Décision de l'Assemblée Générale | | | |
|----------------------------------|-------------|------------|-----------------|
| Vote POUR | Vote CONTRE | ABSTENTION | Total des votes |
| 18 | 0 | 0 | 18 |

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Budget prévisionnel 2022/2023

- Les recettes : 56 000 €
 - Subvention LNR : 40 000 €
 - Adhésions : 11 000 €
 - Nouveaux partenaires : 5 000 €
- Les dépenses : 56 000 €
 - Salaire chargé du permanent de l'UNIPAAR : 23 000 €
 - Honoraires avocat : 5 000 €
 - Honoraires cabinet comptable : 2 000 €
 - Déplacements (transport, restauration, hôtel) : 10 000 €
 - Forums formations : 2 000 €
 - Etude ANACT : 5 000 €
 - Abonnements (internet, téléphone, outil de visioconférence...) : 1 500 €
 - Maintenance site internet : 300 €
 - Refonte site internet : 3 000 €
 - Locaux CFDT : 2 100 €
 - Assurances (RC, RD, ordinateur) : 1 000 €
 - Fournitures administratives et impressions : 500 €
 - Frais bancaire : 400 €
 - Impôts et taxes : 200 €

| Décision de l'Assemblée Générale | | | |
|----------------------------------|-------------|------------|-----------------|
| Vote POUR | Vote CONTRE | ABSTENTION | Total des votes |
| 18 | 0 | 0 | 18 |

Le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Stratégie et orientations pour la saison 2022/2023

Les 4 thématiques prioritaires de l'UNIPAAR sont :

- La structuration de l'UNIPAAR et ses services aux adhérents ;
- L'accompagnement et la formation des élus CSE tout au long de leur mandat ;
- L'information et l'accompagnement des salariés sur leurs droits et devoirs ;
- La collaboration avec tous les acteurs du rugby.

| Décision de l'Assemblée Générale | | | |
|---|-------------|------------|-----------------|
| Vote POUR | Vote CONTRE | ABSTENTION | Total des votes |
| 18 | 0 | 0 | 18 |

Sans prise de parole des personnes présentes, Jean-Charles CISTACQ, Président de l'UNIPAAR, clôt cette Assemblée générale.

Fin à 13h40.

**En visioconférence,
Le 7 décembre 2022.**